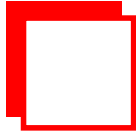


# A CONTRE COURANT

## SYNDICAL ET POLITIQUE

ISSN 0997 6922

N° 183 - 1,50 € - Avril 2007



Pour l'Emancipation Sociale!

## Allons enfants de la Patri..i..i..e

L'auront-ils assez beuglé cette première strophe de *La Marseillaise*, tout en se drapant de bleu-blanc-rouge ! Qui ? Mais les principaux concurrents dans la course présidentielle, pardi, les Sarkozy, Royale et Bayrou, surtout les deux premiers d'entre eux d'ailleurs.

Que peut signifier cette débauche de symboles nationaux sinon nationalistes ? Essentiellement leur cynisme. Car ils n'y croient pas (plus) une seule seconde à la nation, à la communauté nationale, à l'intérêt national, tous ces défenseurs de la 'mondialisation' néolibérale qui

n'hésitent pas à sacrifier les salaires, les emplois, les situations sociales, le présent et l'avenir des populations vivant en France aux exigences de la valorisation des entreprises transnationales en termes de délocalisation ou d'attractivité, avec ce qu'elles impliquent de dumping social, fiscal et écologique. C'est au contraire pour masquer leur abdication de toute volonté politique d'ériger l'Etat en bouclier contre les coups de massue que le capital inflige au monde salarial, leur renoncement à toute tentative de s'appuyer sur l'Etat national pour freiner et réguler un tant soit peu le nomadisme du capital, que ces patriotes en peau de lapin agitent les oripeaux de la défunte communauté nationale. Du moins pendant ce temps-là n'ont-ils pas à s'expliquer sur leur réel programme politique, qui consistera à démanteler dans les prochaines années ce qui reste des quelquefois anciennes conquêtes démocratique et sociales obtenues dans la cadre de l'Etat-nation par les luttes populaires.

Mais l'effet le plus certain de leur pose cocardière risque bien d'être, une nouvelle fois, de légitimer le discours, bien plus conséquent dans ce registre, du ... quatrième homme, celui que personne n'attend plus et qui pourrait bien venir, derechef, bouleverser leurs petits calculs politiques. Car, s'il est vrai qu'on finit toujours par préférer l'original à la copie, alors tout ce petit

monde est en train de rouler pour le champion toutes catégories de la cause nationale sur le mode nationaliste et xénophobe qu'est Le Pen. On comprend aussi alors qu'il puisse se contenter d'une campagne *a minima*, lui qui engrange les bénéfices des campagnes de ses rivaux, venant chasser sur ses propres terrains idéologiques et conforter du même coup ses propres thèses. Deux au moins parmi ces trois larrons risquent bien au soir du 22 avril de découvrir, mais un peu tard, qu'à force d'entonner *La Marseillaise*, ils lui auront permis d'être une nouvelle fois présent au second tour... en leur répliquant par un « *Maréchal, nous voilà !* » en guise de pied de nez !



# La novlangue du néolibéralisme (9)

Sous la rubrique «La novlangue du néolibéralisme», ACC se propose de passer régulièrement au filtre de la critique les mots clefs de cette langue qui enseigne la soumission volontaire au monde actuel, en le faisant passer pour le meilleur des mondes ou, du moins, le seul monde possible. En espérant ainsi permettre à tous ceux qui subissent ce monde de se (ré)approprier un langage conforme à leurs propres intérêts et facilitant les combats émancipateurs.

## Société civile

L'expression de société civile a commencé sa carrière politique dans la seconde moitié des années 1970. Son émergence précède de peu la déferlante des politiques néolibérales et de leur discours de légitimation. De fait, ses premiers promoteurs n'ont pas été alors les penseurs néolibéraux mais les représentants de la soi-disant «*deuxième gauche*». Dans l'esprit de ces derniers, cette notion désignait une zone de la pratique sociale intermédiaire entre le marché et l'Etat, champ ouvert aux activités autonomes des individus, des groupements affinitaires, des associations, etc., allant jusqu'à y inclure éventuellement les syndicats. Se réclamant alors de l'autogestion, exaltant les capacités d'auto-activité de ces différents acteurs, la «*seconde gauche*» proposait un modèle de socialisme qui soit alternatif aussi bien de la social-démocratie classique que du «*socialisme réellement (in)existant*» sévissant dans les ci-devant pays de l'Est, communiant dans un même culte de l'Etat. Se présentant volontiers comme libertaire, elle en appelait à l'élargissement du champ d'activité et au renforcement du pouvoir des différents acteurs de la société civile, soit pour pallier les défauts de la gestion étatique de la société (c'était la version gestionnaire) soit pour saper l'Etat à la base en réalisant l'idéal d'une démocratie directe généralisée (c'est la version romantique révolutionnaire).

La trajectoire ultérieure de cette «*deuxième gauche*», au cours de la décennie suivante durant laquelle elle aura été le fourrier du néolibéralisme au sein de la gauche gouvernementale, en se transformant ainsi pour de bon en une «*seconde droite*», doit nous alerter sur le caractère pour le moins douteux de la notion de société civile dont elle a fait son cheval de bataille et sa bannière. De fait, et c'est ce que je voudrais montrer, cette notion fait intégralement partie de la représentation néolibérale et même tout simplement libérale du monde social, aussi marquée au coin du fétichisme que celles de marché ou d'Etat auxquelles elle fait pendant. Et comme ces dernières, elle est un dispositif destiné tant à masquer qu'à justifier l'oppression, sous prétexte d'exalter l'autonomie des individus.

### La contractualisation généralisée des rapports sociaux

Partons de la définition de la société civile. Une définition purement extensive, telle que celle esquissée plus haut, faisant mention d'un champ déterminé de rapports sociaux, ne peut suffire: elle se heurte immédiatement à la question des frontières dudit champ, tout comme à celle du commun dénominateur des pratiques et des rapports sociaux comprises dans ce champ. Qu'y a-t-il de commun à l'ensemble de ces derniers qui autorise à les inclure dans un même champ ? Autrement dit, qu'est ce qui assure la civilité de la société civile ? Réponse: le contrat, la forme contractuelle du rapport social. La société civile, c'est la société en tant qu'elle tend à se réduire à un tissu de rapports contractuels. Et le projet politique des partisans de la société civile n'est autre que celui d'une contractualisation généralisée des rapports sociaux.

Restent à savoir ce qu'est le contrat et, surtout, sur quoi peut se fonder cette tendance en même temps que cette volonté de contractualisation généralisée. Pour répondre à cette interrogation, il faut, une fois de plus, se tourner vers les spécificités des rapports capitalistes de production.

Spécificité essentielle: ces rapports sont des rapports marchands. Tous les rapports entre agents sociaux, qu'ils soient capitalistes ou travailleurs salariés, y prennent une forme marchande, même s'ils ne se réduisent pas, évidemment, à cette forme. C'est en tant qu'ache-

teurs et vendeurs que les capitalistes se font alternativement face; et c'est aussi en tant qu'acheteurs et vendeurs que capitalistes et travailleurs salariés s'affrontent, du moins tant qu'on en reste dans la sphère de la circulation, celle où la force de travail s'échange contre un salaire et où ce même salaire s'échange contre des moyens de consommation, qui sont pour l'essentiel des marchandises produites par le capital. Et les uns aussi bien que les autres entretiennent de même des rapports marchands avec les producteurs non capitalistes, les producteurs dits indépendants, qui sont propriétaires des moyens de production qu'ils mettent en œuvre.

Mais tout rapport marchand, au cours duquel des marchandises sont échangées entre elles par l'intermédiaire de la monnaie, est toujours aussi, nécessairement, un rapport contractuel entre les dépositaires ou propriétaires de ces marchandises. C'est ce que Marx avait déjà souligné dans le chapitre II du Livre I du *Capital* intitulé «*Des échanges*»:

«*Pour mettre ces choses en rapport les unes avec les autres à titre de marchandises, leurs gardiens doivent eux-mêmes se mettre en rapport à titre de personnes dont la volonté habite dans ces choses mêmes, de telle sorte que la volonté de l'un est aussi la volonté de l'autre et que chacun s'approprie la marchandise étrangère en abandonnant la sienne, au moyen d'un acte volontaire commun. Ils doivent donc se reconnaître réciproquement comme propriétaires privés. Ce rapport juridique, qui a pour forme le contrat, légalement développé ou non, n'est que le rapport des volontés dans lequel se reflète le rapport économique.*»<sup>1</sup>

Dans ce rapport, chacun des

échangistes se voient reconnaître, par les autres tout comme par la société dans son ensemble (les autorités et institutions qui la représentent), la qualité de *sujet juridique*, de sujet de droits: d'individus porteurs de prétentions qu'il peuvent légitimement faire valoir face à autrui. Subjectivité juridique qui se définit notamment par la triade propriété/liberté/égalité, dans la mesure où un individu ne peut contracter que sur la base de la pleine possession et de sa personne et de ses biens, en s'engageant librement dans le contrat, au sens où il est censé agir en cela conformément à la pleine autonomie de sa volonté, le tout à égalité de droits et de devoirs, de prétentions et d'obligations, avec les autres contractants.

La forme contractuelle des rapports économiques et son corrélat immédiat, la subjectivité juridique reconnue aux acteurs économiques, trouvent donc leur base matérielle en même temps que leur condition sociale dans la structure marchande de la société capitaliste. Mais cela ne signifie pas qu'elles vont se limiter à la seule vie économique. Au contraire, elles vont tendre à se généraliser à l'ensemble des rapports sociaux, quels qu'en soient les contenus (les agents, les terrains, les enjeux).

En effet, une fois dégagée et formalisée comme telle sur la base du développement de la sphère marchande, la forme contractuelle peut s'appliquer à tout autre rapport social, quel qu'en soit le contenu propre. Il suffit pour cela que, dans le rapport social considéré, les agents de ce rapport se voient attribuer les qualités reconnues aux agents du rapport marchand, soit les qualités de sujet juridique. Autrement dit : qu'ils soient considérés comme des individus privés, libres de leur personne et de leurs biens, détenteurs de droits manifestant et légitimant leurs intérêts particuliers, et dont la volonté est présumée autonome, capable de se déterminer par elle-même et de faire face, à égalité de conditions de droit, aux volontés des autres individus, des autres sujets de droit.

Bien plus, une telle généralisation de la forme contractuelle n'est pas seulement une possibilité mais encore une nécessité au sein de la société capitaliste. Dans une société dont tous les membres doivent entrer dans des rapports contractuels, donc revêtir la forme de sujets de droit, pour pouvoir effectuer les actes sociaux essentiels dont dépend leur (sur)vie économique, au quotidien et tout au long de leur existence,

cette forme finit par acquérir une consistance singulière : elle prend non plus l'apparence d'une détermination liée à la forme particulière (contractuelle) des rapports sociaux liant et opposant les individus entre eux mais celle d'une qualité ou propriété que ces mêmes individus semblent posséder par eux-mêmes, substantiellement, en leur qualité de personnes humaines, indépendamment de leurs rapports et des rôles et statuts que ceux-ci leur confèrent. Autrement dit, vu la prégnance qu'elle acquiert dans la vie économique des individus, la subjectivité juridique prend une apparence de naturalité telle qu'elle semble résulter de la personnalité même des individus en question et non pas de la forme spécifiquement marchande que les rapports capitalistes de production impriment à leurs rapports. En un mot, la subjectivité juridique va faire l'objet d'un véritable fétichisme qui

l'acte d'échange marchand; et *extrapolation* de ces mêmes qualités juridiques, acquises et confirmées continuellement par la multiplicité des actes d'échange marchand qui forme la trame de l'existence économique des individus comme de la société prise dans son ensemble, à la totalité des situations dans lesquelles les individus entrent en relation les uns avec les autres, y compris en dehors de la sphère des échanges marchands, autrement dit à la totalité des rapports sociaux<sup>2</sup>.

Autant dire – et c'est la conséquence directe extrêmement importante de ce fétichisme qui nous intéresse ici – que, dans une société capitaliste, tous les rapports sociaux, et non pas les seuls rapports marchands qui assurent sa base économique, vont prendre la même forme juridique que ces derniers, à savoir une forme contractuelle. Autrement dit, au sein du capitalisme, on va assister à une *contractualisation généralisée des rapports sociaux*, à la généralisation à tous les rapports sociaux, quel qu'en soit le contenu effectif, de la forme contractuelle, avec ses déterminations et ses implications spécifiques : autonomie présumée des volontés individuelles, égalité formelle des droits et des devoirs, réciprocité des engagements, etc. C'est ainsi que les rapports les plus divers et les plus inattendus vont prendre une forme contractuelle et par conséquent juridique : ceux entre époux, ceux entre parents et enfants, ceux entre voisins ou cooccupants temporaires d'un véhicule de transport en commun, ceux entre membres d'un même association ou d'un même syndicat, ceux entre administrateurs et administrés (par exemple entre le fisc et les contribuables), etc.

Pareille généralisation est rendue possible par l'extrême simplicité et souplesse de la forme contractuelle, qui est capable de s'adapter aux contenus sociaux les plus divers. Mais elle est aussi tout simplement nécessaire d'une part, parce que, dans ce type particulier de société qu'est le capitalisme, du fait du fétichisme de la subjectivité juridique, les individus sont réputés être des sujets de droit dans *tous* les actes et *toutes* les circonstances de leur existence, quel que soit le contenu concret des relations dans lesquelles il entre avec d'autres individus ; d'autre part, parce que la forme contractuelle du rapport social est la seule qui convient à des sujets de droit, qui respectent les qualités juridiques essentielles (propriété, liberté, égalité) que le statut de sujet de droit leur attribue mais qu'il requiert aussi d'eux.

La société capitaliste prend ainsi né-



va se traduire dans la pratique institutionnelle tout comme dans la croyance collective consistant à attribuer à toute personne humaine en tant que telle la qualité de sujet de droit et à exiger le respect de cette qualité dans l'intégralité des circonstances de son existence sociale, dans la totalité des pratiques et des rapports avec ses congénères.

Ce fétichisme de la subjectivité juridique procède en somme d'une double opération de réduction et d'extrapolation, à la fois mentale et sociale, pratique et idéologique : *réduction* de l'individualité sociale, de la qualité sociale de l'individu, de son être social, à la catégorie d'échangiste marchand, aux qualités juridiques à la fois attribués aux individus et présumés d'eux par

cessairement la forme de *société civile*, d'une société composée de longues chaînes continues et enchevêtrées de rapports contractuels entre l'ensemble de ses membres individuels. Cette forme *civile* de la société capitaliste n'est donc en définitive que le pendant et le complément de la forme *marchande* de sa base économique. En somme, le contrat devient la forme générale des rapports entre les hommes dans une société où le rapport marchand est la forme générale des rapports de production (des rapports entre producteurs) et la marchandise la forme générale des produits du travail social. Là où les choses prennent la forme générale de marchandises et les rapports entre les choses la forme générale de rapports marchands, les hommes prennent la forme générale de sujets de droit et les rapports entre les hommes la forme générale de rapports contractuels.

## Contractualisation et assujettissement

Les développements précédents établissent suffisamment le caractère fétichiste des discours et des pratiques qui se réfèrent à la notion de société civile, à titre de condition ou d'horizon de l'action politique, de réalité ou de potentialité, en tant qu'ils occultent le processus de production de cette dernière, en contribuant par conséquent à sa naturalisation: en faisant de la forme civile des rapports sociaux une forme naturelle, normale, évidente (allant de soi). Ils prolongent ainsi et ils renforcent du même coup le fétichisme économique (celui de la marchandise, de l'argent et du capital), dont le fétichisme juridique (le fétichisme du contrat, de la subjectivité juridique et la forme civile de la société) sont le pendant et le complément. Sur-tout, ils contribuent à conforter toutes les illusions que ce fétichisme colporte, illusions particulièrement dangereuses et néfastes en tant qu'elles tendent à piéger les dominés, en les rendant à la fois aveugles à leur propre domination et complices de leur propre domination.

De cet effet désastreux, le rapport salarial offre un premier exemple. Sous son aspect de rapport contractuel (le contrat de travail), il transforme le salarié en un propriétaire privé (de sa force de travail), qui vend cette dernière à ce titre, donc en principe librement, en négociant les conditions de cette vente (les conditions d'échange et d'usage de sa force de travail, soit ses propres conditions de rémunération, d'emploi et

de travail) à égalité de droit (de prénotation et d'obligation) avec celui qui la lui achète (par hypothèse un capitaliste). Or propriété, liberté et égalité, ces trois composantes de la subjectivité juridique sont ici également illusoires et fallacieuses. Car la propriété de sa force de travail, la seule qui lui soit en définitive parfaitement assurée, repose en fait sur son expropriation: sur sa dépossession des moyens de production qui lui font face comme capital (comme matérialisation du capital), moyens sans lesquels sa force de travail n'est rien d'autre qu'une simple potentialité. Dans ces conditions, sa liberté est tout autant illusoire. Si formellement, comme tout propriétaire d'une marchandise, le salarié peut refuser de la vendre et ne la vend que de son plein gré, sa situation de producteur exproprié le contraint de fait à mettre sa marchandise en vente, car c'est seulement par l'intermédiaire de cette vente qu'il peut espérer se procurer les moyens de consommation nécessaire à son entretien. Qui plus est, des moyens de consommation temporaires, si bien qu'il est contraint de renouveler constamment la vente de sa

et demande de forces de travail individuelles particulièrement préjudiciable aux propriétaires de ces dernières et aux prétentions qu'ils peuvent espérer faire valoir en les mettant en vente. Tant du moins qu'ils ne s'organisent pas, au moins sous forme syndicale, pour rééquilibrer un tant soit peu le rapport de forces en leur faveur.

Illusoires et piégeantes sur le terrain des rapports marchands, la forme contractuelle et la subjectivité juridique le sont plus encore lorsque, comme nous y invitent les tenants de la société civile, on exporte ces formes sur d'autres terrains, autrement dit quand on en fait l'enveloppe d'autres rapports sociaux. Par exemple, ceux entre gouvernants et gouvernés.

Dans le contexte de l'actuelle transnationalisation des rapports capitalistes de production, les Etats-nations sont conduits à se désengager d'un certain nombre de missions et de fonctions dont ils s'étaient chargés dans les phases antérieures du devenir-monde du capitalisme. Ce processus revêt différentes formes et modalités qui se combinent: à côté de la privatisation brutale ou rampante de certains services publics ou équipements collectifs, on assiste à une vaste décentralisation du pouvoir d'Etat, donc au renforcement des pouvoirs publics locaux (municipalités, régions, provinces, communautés, etc.) mais aussi, en liaison avec ce dernier mouvement, à la délégation à des organes de la société civile (groupements de particuliers, mouvements associatifs, etc.) de certaines missions ou fonctions antérieures des pouvoirs publics. Cette soustraction par des organismes civils de fonctions et de missions politiques ne concerne pas seulement les politiques sociales ou culturelles, les actions humanitaires ou l'animation sociale, qui font traditionnellement partie de leur champ d'action. Elle peut quelquefois s'étendre jusqu'à certaines fonctions dites régaliennes de l'Etat; pensons par exemple à la manière dont certaines associations de quartier peuvent se voir confier des missions de surveillance dans le cadre des dispositifs de «*police de proximité*», autrement dit dans le quadrillage policier de la population.

Dans tous les cas, cette collaboration entre organes de la société civile et pouvoirs publics locaux a lieu sous une forme contractuelle, impliquant une réciprocité des engagements de la part des deux parties. Elle n'en implique pas moins un jeu de dupes. Les partisans de la société civile peuvent se féliciter de cette contractualisation des rapports entre gouvernants et gouvernés, dont ils vanteront les vertus: pacification du



force de travail: en somme, sa liberté le condamne à se vendre sa vie durant! Quant à l'égalité de droit dont il jouit en principe au même titre que le capitaliste qui lui fait face, elle n'est pas moins illusoire et fallacieuse que les deux précédentes composantes de sa subjectivité juridique. Car différents éléments se combinent pour déséquilibrer le rapport entre eux. Outre qu'il est toujours plus facile d'acheter que de vendre, la vente de la force de travail est plus vitale pour l'un que son achat n'est pour l'autre. Sans compter que, comme Marx l'a montré, la dynamique générale de l'accumulation du capital engendre en permanence, avec une surpopulation relative lui servant d'«*armée industrielle de réserve*», un déséquilibre entre offre

champ politique, contrôle accru des élus locaux par les citoyens, développement de la démocratie participative voire directe, consolidation du civisme, etc. Les plus radicaux, aux accents libertaires, feront valoir que c'est là un moyen pour la société de (re)conquérir du pouvoir sur l'Etat. On peut aussi, inversement, y voir plus volontiers une manière pour le second d'instrumentaliser la première, bien plus: de transformer tous les agents civils en agents de l'Etat, autrement dit en agents de la normalisation des rapports sociaux et des pratiques sociales, de manière à les rendre conformes aux exigences de la reproduction du capital, en les conduisant ainsi à intégrer idéologiquement toutes ces exigences sous couvert de pratiquer «une bonne gouvernance» et de se montrer «responsables» – et ce ne sera pas à le moindre bénéfice de l'opération. Car le contrat passé entre pouvoirs publics locaux et organismes civils est particulièrement léonin: étant donné la dépendance financière des seconds à l'égard des premiers mais aussi la concurrence qui les oppose fréquemment entre eux, il est facile aux bailleurs de fond de mettre au pas les éventuels récalcitrants ou ceux qui se montreraient trop contestataires et de se choisir les partenaires les plus dociles.

On observe des résultats analogues lorsqu'on contractualise les rapports entre administrations et administrés, notamment dans le cadre des politiques sociales, comme c'est de plus en plus souvent le cas depuis une vingtaine d'années. Prenons l'exemple du revenu minimum d'insertion (RMI). Lors de son institution fin 1988, ses promoteurs se sont félicités que le législateur ait assorti l'attribution de cette allocation de survie, qui permet à peine de vivre (elle se situe entre 60 % et 80 % du seuil de pauvreté), de l'obligation faite à l'allocataire de signer un contrat d'insertion: il s'engage à effectuer des démarches destinées à assurer à terme son insertion ou sa réinsertion sociale et professionnelle (recherche d'emplois, stage de formation ou de qualification, apurement de dettes, cure de désintoxication, etc.) La non signature d'un tel contrat ou le non respect des engagements contractuels peut entraîner une suspension voire une suppression du versement de l'allocation. On s'est cependant rapidement aperçu que près de la moitié des allocataires ne signaient pas de contrat; et que, dans le cas contraire, leurs engagements étaient purement formels voire

irréalisables: on leur demande de faire des efforts pour trouver un emploi alors qu'on sait pertinemment qu'il n'y a pas d'emplois pour eux.

Dès lors que peut bien signifier l'obligation faite aux allocataires de signer un tel contrat et de remplir leurs obligations contractuelles ? Il s'agit tout simplement de moraliser les allocataires. En premier lieu, de réveiller en eux leur sens des responsabilités : d'ancrer en eux l'idée que leur avenir dépend de leur propre mobilisation (volonté, courage, actions entreprises, etc.) selon le vieux principe : «Aide toi, et le Ciel t'aidera!». Mais aussi de stimuler leur bonne volonté: car, du moment où il leur est impossible de s'insérer réellement sur le plan professionnel et social, que va-t-on exiger d'eux, sinon qu'ils manifestent leur bonne volonté, par des efforts aussi redoublés que vains, la bonne volonté étant le principe même de toute moralité. Et c'est enfin une manière de culpabiliser les bénéficiaires dans tous les cas (et ils sont nécessairement les plus fréquents) où ils ne peuvent rien faire pour se réinsérer et où ils échouent dans leurs tentatives – car il n'y a pas de conscience morale sans sentiment de culpabilité.

Autrement dit, sous couvert de la forme juridique du contrat, c'est bien en l'occurrence un retour vers une tentative de solution morale de la question sociale. Il est d'ailleurs symptomatique de ce point de vue que l'on retrouve, dans le dispositif du RMI, un trait de la formule mère de la solution morale de la question sociale qu'a été le paternalisme: l'assistance individuelle, la relation individuelle entre l'assisté et son protecteur ou bienfaiteur, le travailleur social prenant aujourd'hui la place occupée hier par la «dame patronnesse».

A travers la diversité des exemples précédents se dégage une conclusion

d'ordre général quant à l'effet idéologique engendré par la contractualisation des rapports sociaux, dont nous avons vu que c'est une forme que leur imprime le caractère marchand des rapports capitalistes de production<sup>3</sup>. La contractualisation généralisée des rapports sociaux est en fait une des procédures majeures par lesquelles se produit dans la société capitaliste l'assujettissement des individus, leur réduction au statut de sujets au double sens de ce terme, qui est une exigence essentielle à la reproduction du capital. Car la situation proprement contradictoire qui est faite par le capitalisme à l'individu est celle, d'une part, d'un être certes libéré (au moins en principe ou tendanciellement) de toute dépendance d'ordre personnel ou communautaire, de toute tutelle au sens classique du terme, donc d'un individu privé et autonomisé, mais aussi, simultanément, celle d'un individu placé sous une dépendance multiforme, d'ordre impersonnel, à l'égard de rapports sociaux réifiés (les rapports marchands, les rapports juridiques, les instances administratives et politiques, etc.). Opposés, ces deux faces de la situation de l'individu sous le capitalisme sont aussi complémentaires: son autonomie doit lui permettre de s'adapter constamment aux contraintes changeantes et aux injonctions fluctuantes des instances impersonnelles auxquels il est soumis. La contractualisation des rapports sociaux a notamment pour effet sinon pour fonction de normaliser et de discipliner les individus, en leur faisant intérioriser leur sujétion au double sens précédent du terme.

Alain Bihr

<sup>1</sup> *Le Capital*, traduction française, Editions Sociales, Livre I, tome 1, page 95.

<sup>2</sup> Pour une analyse plus détaillée de la subjectivité juridique et de son fétichisme, je renvoie à l'ouvrage fondamental de Evguéni Pasukanis, *La théorie générale du droit et le marxisme* (1924), Paris, EDI, 1970, auquel sont empruntés certains des éléments d'analyse du présent article. Une nouvelle édition de cet ouvrage doit être prochainement publiée par les Editions Page deux de Lausanne.

<sup>3</sup> Il faut donner ici un sens fort à la notion d'effet idéologique. Ce n'est pas seulement la représentation du monde qu'il s'agit de modeler, ce sont plus fondamentalement les comportements, les attitudes, les habitus (les modes opératoires générateurs des pratiques). En un mot : le rapport au monde, aux autres et à soi.



# Les assistés du patronat et leurs victimes

Dans les médias, l'on glose allégrement sur l'assistantat organisé en faveur des sans travail qui perdraient les vertus de la valeur travail. Ces efforts pour se faire exploiter remis à l'honneur, alors que le chômage de masse perdure, visent à préparer l'opinion pour réduire encore les minces protections sociales permettant de survivre, à dresser les travailleurs entre eux, à baisser le prix de rémunération de la force de travail. Derrière ce leurre de l'assistantat populaire, derrière le rideau de fumée de la « concurrence libre et non faussée » se dissimule une autre réalité: celle de l'assistantat patronal, celle des primes versées aux tueurs d'emplois et, plus généralement, la rapacité du capitalisme financier, industriel et commercial. Quant aux travailleurs, leurs conditions d'emploi et de travail se dégradent toujours plus et les futurs prétendants au pouvoir se proposent de renforcer la fonction pénale et répressive de l'Etat.

## Piocher dans les poches des contribuables pour assister le patronat

Pour s'en réjouir, *le Figaro* révélait, dans son édition du 24 janvier dernier, le contenu du rapport de l'Inspection des Finances. En 2005, le montant de l'aide publique aux entreprises s'est élevé à 65 millions €, soit 4 % du PIB... Une paille, somme toute confortable, puisqu'elle représente plus que le budget de l'Education nationale, deux fois celui de la Défense et un montant qui correspond à l'ensemble des dépenses hospitalières... Certes, les médias n'ont guère glosé sur les imposantes ristournes. Il serait indécent de savoir que l'on prend ainsi sans vergogne dans les poches du contribuable alors que l'on fait tant de tapage sur les miettes que l'on consent aux pauvres que l'on stigmatise. Cette manne provient pour 57 milliards € de l'Etat, les collectivités locales apportant, pour l'essentiel, le reste. Elle est d'ailleurs bien répartie puisque les PME n'en touchent que 9%...

Ne vous offusquez pas, le MEDEF prétend qu'elle est insuffisante, gémit pour obtenir une « baisse plus conséquente des prélèvements obligatoires » car, dans le maquis des 730 dispositifs dont il bénéficie, figurent toutes sortes d'allègements de cotisations patronales et d'aides fiscales. Il réclame, bien sûr, la suppression de l'ISF, ce qui devrait réjouir Ségo et Sarko qui y sont assujettis. Quant aux jeunes dirigeants d'entreprises (CDJE) leur modernisme est à couper le souffle: pour financer la protection sociale et en débarrasser le patronat, il suffirait de « créer une contribution sociale sur la consommation ... » Et vive la TVA ! Nenni, les aides au patronat ne seraient pas supprimées, mais rationalisées et portées en 5 ans à 100 milliards €. Pour donner bonne mesure, le développement durable est invoqué, ce qui, à les entendre, favoriserait la croissance et l'emploi. Et Mme Parisot de s'écrier, dans un bel élan, qu'elle n'a pas besoin d'aide mais d'air. Elle suffoque de ne pas avoir obtenu la suppression des 35 heures et l'aboli-



tion de la durée légale du travail. Gagner plus en travaillant plus, elle est d'accord avec Sarko mais trouve insuffisantes les mesures qu'il propose. Pensez donc ! Il s'en tient à « l'exonération des charges sociales et fiscales sur les heures supplémentaires » alors qu'elle veut les supprimer. De la 35<sup>ème</sup> heure à la 48<sup>ème</sup> heure, même traitement, voyons, y compris le samedi et le dimanche et même la nuit.

## Les rapaces et les tueurs

Son compère, Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, l'a bien compris : « Ce qu'il faut à l'Europe, c'est moins de protection sociale et plus de liberté et de flexibilité ». Que les taux d'imposition en Europe aient baissé d'un tiers en 20 ans, c'est insuffisant. Que les zones franches destinées aux exportations se soient multipliées pour bénéficier de taxes quasi nulles, ce n'est pas assez. Il y en avait 850 en 1998, il n'y en a que 5 000 en 2004. Pour la liberté du capital, ce mouvement doit donc s'accélérer, tout comme les paradis fiscaux se développent: 73 en 2005, c'est ridicule, surtout qu'ils provoquent quelques soucis d'organisation. Boeing a dû créer 31 filiales pour résider dans ces îles paradisiaques mais, fichtre ! elles sont trop exiguës pour qu'un avion de ligne puisse y atterrir, c'est un comble. De même, la banque Morgan qui ne possédait que deux filiales en 1999 en compte désormais 99 pour mieux échapper au fisc. Tous ces efforts d'organisation ...

Quant au **capitalisme de casino**, il se porte bien en toute discrétion : les fonds de pension ont ramassé en 2005, 174 milliards de dollars redistribués à leurs actionnaires, et ce, après avoir réalisé des acquisitions pour 600 milliards. Spécialisés dans l'achat à crédit d'entreprises qu'ils convoitent, ils pressent les dirigeants de dégraisser, comprimer les effectifs ou à vendre, fusionner, délocaliser pour verser de généreux dividendes à leurs actionnaires. Et, **tant pis pour la casse sociale**.

Dans leur besogne, ils sont aidés par leurs hommes de main, **véritables tueurs d'emplois**. Aux PDG, les retraites chapeaux, les parachutes en or et autres stock options. Ainsi, ces chasseurs de primes étouffent-ils leurs états d'âme. Laurence Damon, PDG des magasins Printemps, a peut-être quelque pudeur. Elle n'ose révéler le montant de ses indemnités après avoir bradé son entreprise à un homme d'affaires italien et, à la deutsche Bank, on sait toutefois qu'après 6 ans de présence, elle fut récompensée en engrangeant un an de salaire par année d'ancienneté... D'autres, pleins de suffisance n'en font pas mystère : M. Espaliou « écarté » du groupe Accor pour 12 millions €, Zacharias, PDG de Vinci, remercié avec 13 millions, de London d'Aventis empochant un pactole de 10,5 millions et, le tout, n'incluant pas les stock options.

## La valeur travail, dites-vous ?

Cette réalité du système d'extorsion de la plus-value, de la redistribution des richesses au profit des vrais nantis, trouve sa source, certes, dans les délocalisations d'entreprises dans les pays à bas salaires, dans la sous-traitance en cascade, la production à flux tendus, justifiant le recours à toutes les formes de précarisation et de détricotage du droit du travail. Mais il trouve également son fondement dans l'intensification du travail et l'allongement de la journée de travail et, particulièrement, parmi les ingénieurs et les techniciens. L'actualité récente faisant état du **suicide de 3 salariés** dans leur entreprise, à Renault dans les Yvelines, a momentanément braqué les projecteurs sur le profond malaise qui y règne. Quatre tentatives de suicide dont 3 ont abouti, avaient déjà créé un précédent. En France, ce sont 300 à 400 salariés qui se suicident par an, et cette courbe des attentats à sa propre vie dans les entreprises progresse d'année en année. Christiane Dejourn, psychiatre au CNAM, constate : « *Jusqu'à une période récente, il n'y avait pas de suicide sur les lieux de travail... les premiers cas remontent à une dizaine d'années et deviennent de plus en plus fréquents depuis 5 ou 6 ans* ». Comme les syndicalistes, elle incrimine la nouvelle organisation du travail, qui attente à la santé physique et mentale. Les pressions, le stress, les frustrations, les compétitions féroces entre salariés évalués, les culpabilisations individuelles de ces cadres qui, pour être performants, bossent le week-end et tard le soir, soucieux d'éviter leur mise à l'index ou leur licenciement, sont des victimes d'agressions sournoises quotidiennes. Et puis, il y a tous ceux qui se devraient de retrouver la valeur travail.

## Des sans travail innombrables

**Officiellement, ils sont 2 352 000** et seraient moins nombreux qu'auparavant. En fait, la baisse du chômage a été organisée pour les besoins électoraux de la Droite. 42 138 radiations, rien qu'en décembre 2006, plus de 20 % en un an; une note interne du Ministère de l'emploi reconnaît que, dans la dernière période, les « *sanctions* » ont augmenté de plus de 75 %. Pour faire bonne mesure, il reconnaît que la population active entrant sur le marché du travail a baissé : 67 000 en 2005, 29 000 en 2006.

Si on ajoute au chiffre officiel des demandeurs d'emploi, les travailleurs contraints à une activité d'un peu plus de 78 H par mois, on parvient à 3 434 000. Si on y intègre les catégories 4 et 5 de l'ANPE, soit les travailleurs âgés de plus de 55 ans et dispensés de recherche d'emploi (400 000), ceux qui sont inscrits en formation de reclassement (encore 400 000), les Rmistés (1 100 000), on parvient à cerner **la réalité de l'armée industrielle de réserve: 5 334 000**. Ce chiffre sous-estimé (SDF, ceux qui « *bénéficient* » de l'allocation spécifique de « *solidarité* » ou ceux qui sont à la charge de leurs familles...) mesure la pression exercée sur les salariés qui demandent des augmentations et l'on comprend mieux la volonté du MEDEF de supprimer le CDI et les droits des travailleurs les protégeant contre les licenciements abusifs.

Organiser pour le moins, dans l'espace européen, la concurrence entre travailleurs, stigmatiser, expulser les gens de couleur toujours insuffisamment « *intégrés* », pas assez « *civilisés* » pour aimer cette belle France, pratiquer le dumping social et fiscal entre pays, c'est pour les hommes de main du capital qui nous gouvernent, toujours moins pour les salariés et toujours plus pour les actionnaires rentiers. Ceux qui rackettent l'Etat, c'est-à-dire les contribuables, ceux qui favorisent ainsi le recours à l'emprunt sur les marchés internationaux afin d'empocher encore des intérêts assurés, connaissent les vertus de la valeur travail... Magnanimes, pour leur image de grands philanthropes, 21 d'entre eux, milliardaires de la jet set étatsunienne, ont versé 21 milliards de dollars pour aider les universités, les hôpitaux, les fondations... L'ordre juste règne et, au besoin, si les classes dangereuses ne se contentaient plus de miettes, l'encadrement militaire de la jeunesse désœuvrée et rebelle, l'Etat répressif et pénal y mettraient bon ordre. Jusqu'à quand ?

Gérard Deneux

Dans le cadre de nos échanges avec "**Alternative Libertaire**", nous publions ici l'édition du numéro 161 (avril 2007) de cette revue qui paraît 11 fois par an. (Abonnement pour 11 numéros : 25 euros. Chèque à l'ordre de "**Alternative libertaire**" BP 295 75921 PARIS cedex 19; [www.alternativeliber-taire.org](http://www.alternativeliber-taire.org))

"**Alternative Libertaire**" est disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.

## Vos gueules !

N'avez-vous pas eu comme des nausées ces derniers temps en écoutant la radio ou en regardant la télé ?

Une fois encore Nicolas Sarkozy a donné le la, et le Parti socialiste a accouru pour faire chorus. Après l'évocation par le candidat de l'UMP de la création d'un "ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale", Ségolène Royal n'a pas voulu être en reste en matière de patriotisme, cette "religion des âmes médiocres" que stigmatisait Romain Rolland. Tous et toutes au garde-à-vous, le petit doigt sur la couture du pantalon, pour le lever du drapeau tricolore, la Marseillaise entonnée à plein poumons : voilà comment le PS et l'UMP voient la "France de demain" !

Cette campagne électorale achève ce mois-ci de se vautrer dans la nullité et l'imbécillité la plus consternante. Voilà bientôt arrivée la dernière étape de la lepénisation de la vie politique : le nationalisme assumé, revendiqué et érigé en "projet" politique.

Pendant que politiciennes et politiciens plastronnaient sur l'"identité nationale", la directrice de l'école maternelle Rampal, à Paris 19e, était placée en garde à vue pour s'être opposée à l'arrestation d'un sans-papiers venu chercher ses deux petits-enfants à la sortie de l'école. L'opération policière avait déclenché une vive opposition des parents d'élèves présents. Dans les Bouches-du-Rhône, c'est un instituteur, Florimond Guimard, qui risque trois ans de prison – et par conséquent l'exclusion de la fonction publique – pour s'être opposé à une expulsion.

Ces exemples d'attitude courageuse et solidaire montrent que la France n'est, heureusement, pas tout à fait à l'image de celle dont rêve Nicolas Sarkozy.

Ceux et celles que ces méthodes révoltent doivent savoir que, quel que soit le résultat de cette élection présidentielle, les rafles policières continueront. Les candidates et candidats, drapés dans leur patriotisme, n'ont cessé de réaffirmer leur volonté de maintenir la "fermeture" des frontières... et donc de condamner à la clandestinité une partie des gens qui vivent dans le pays. On n'a pas fini de voir les pandores se livrer à de telles pratiques. On n'a pas fini de leur opposer de tels actes de résistance.

Dans ce domaine comme ailleurs, le changement passera par la lutte !

Alternative libertaire, le 24 mars 2007

# Y a que la foi qui sauve !

## Si Mme Royal s'inspire de Tony Blair ... la Poste sera sauvée !

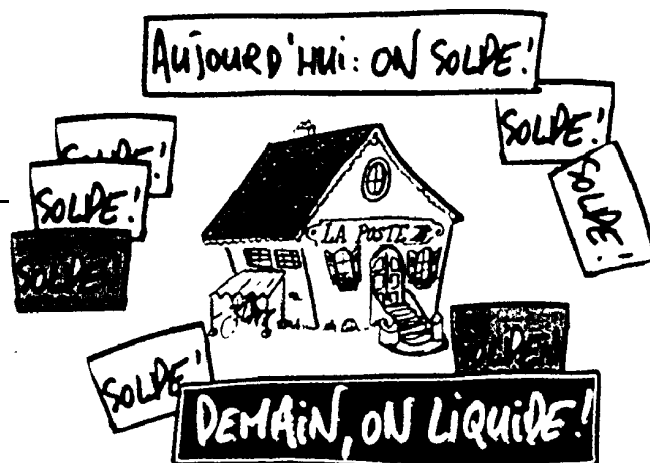
Le salut de la Poste britannique passe par l'église catholique. Préoccupés par le déclin des communautés rurales, de plus en plus d'ecclésiastiques viennent au secours des bureaux de poste menacés de fermeture. Dans les églises médiévales de plusieurs villages, les ouailles peuvent acheter un timbre et toucher leurs pensions entre deux prières. En août, le pasteur de Hemingford Grey, dans le Cambridgeshire, a ainsi été nommé sous-receveur des postes du village. L'église gère aujourd'hui l'unique guichet de poste comme une entreprise à but non lucratif, avec le soutien financier du conseil paroissial. Peter Cunliffe a été nommé après un entretien avec le service des ressources humaines de la poste, à Peterborough. « Nos seules recettes proviennent du chiffre d'affaires : il faut que cela couvre les salaires des guichetiers. L'église ne demande pas de loyer et finance le chauffage et l'électricité grâce à la quête ». Les paroissiens de l'église de Tous-les-Saints de Sheepy Magna, dans le Leicestershire, ont réussi à sauver du même coup leur flèche du 16<sup>ème</sup> siècle et leur bureau de poste. Il y a trois ans, les autorités paroissiales ont demandé une aide pour installer le bureau de poste dans la sacristie et consacrer les bénéfices à la réfection du clocher. « **Maintenant, il y a du monde à l'église tous les jours, même s'ils ne viennent que pour acheter un timbre** » se félicite Annette Reed, l'ancienne vicairie. « **C'est magnifique de voir l'église retrouver son rôle traditionnel de centre du village** »<sup>1</sup>

Le PS, dans la campagne électorale, annonce des « *services publics confortés* ». Quand il fut au pouvoir, il a surtout conforté leur démembrement. En ce qui concerne la Poste, Michel Rocard (1<sup>er</sup> Ministre) et Paul Quilès (ministre des PTT), dès le début des années 90, engagèrent le processus de privatisation en scindant les PTT en deux entreprises autonomes : France Télécom et la Poste (loi votée en mai 90 par 272 députés socialistes). Cela se traduisit par la **suppression de 40 000 emplois à France Télécom** et... par des opérations « juteuses » illicites: fin 2006, la justice sanctionnera les trois gros opérateurs (Bouygues, SFR et France Télécom) d'une amende de 534 millions € pour entente illicite sur le dos des usagers !<sup>2</sup>

Le sort de la Poste, quant à lui, est scellé le 15 octobre 2001 avec la directive européenne instaurant la dérégula-

tion totale du marché de services postaux prévue pour 2009 ; cette directive fut signée par les 15 pays membres de l'UE, à cette époque, Jospin est 1<sup>er</sup> Ministre et Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Dès lors, la destruction de ce service public est à l'œuvre. La garantie de la distribution du courrier 6 jours sur 7 dans tous les points du territoire à un prix unique du timbre par des fonctionnaires d'Etat : c'en est fini. « *L'entrée en vigueur en 2006 des normes européennes oblige la Poste à revoir son processus de collecte de courrier* ». Le prix unique du timbre est remis en cause par Bruxelles. Les bureaux de poste ferment. Le décret du 8 janvier 2006 prévoit un point de contact au

### Comment les instances européennes ont imposé la privatisation de la Poste



**1997-2002** : adoption par le Conseil et le Parlement européens des directives 97/67/CE et 2002/39/CE qui **ouvrent à la concurrence l'acheminement des plis postaux à partir de 350 gr**, puis de 100 gr (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003) puis de 50 g (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006). 2005. La loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 transpose en droit français la directive de 2002.

**4 octobre 2006** : la Commission européenne exige de la France « **la suppression de la garantie étatique illimitée en faveur de la Poste** ». Cette garantie, dénonce Bruxelles, « *place l'entreprise dans une position avantageuse par rapport à ses concurrents et crée ainsi une distorsion de concurrence sur un marché envoi de libéralisation* ».

**12 octobre 2006** : la Commission européenne ouvre une « *enquête approfondie* » sur le **régime de retraite des postiers fonctionnaires**. Le Gouvernement s'exécute en ajoutant un article 41 au projet de loi de finances rectificative pour 2006 qui crée « *un établissement public national de financement des retraites de la poste* », sortant les postiers du Code des pensions et préparant leur intégration au régime général. Cette loi a été adoptée définitivement par le Parlement le 21 décembre 2006.

**18 octobre 2006** : la Commission européenne présente sa proposition de troisième directive européenne postale qui, déclare-t-elle « **visé à ouvrir totalement à la concurrence les marchés des services postaux de l'UE d'ici à 2009** ». Bruxelles précise : « *avec l'ouverture totale du marché, les opérateurs nationaux ne disposeront plus du monopole, appelé « domaine réservé », pour les envois d'un poids inférieur à une certaine limite (50 g actuellement)* ». Et d'annoncer la couleur : « *les bureaux de poste pourraient être remplacés par des agences postales franchisées moins coûteuses dans certaines régions* ». Et plus loin : « *les modalités d'accès au service postal universel pourraient évoluer dans certains cas ... par l'assouplissement des horaires d'ouverture* ».

Mais au fait, que reste-t-il comme service aux usagers dans une Poste ?



moins pour 10 000 habitants: ce peut être deux points poste chez deux commerçants. La Poste va abandonner la distribution du courrier dans les communes «non rentables».

Le processus est en marche et malgré les résistances des Maires, des usagers et des syndicats (5 800 conseils municipaux ont délibéré en demandant le maintien de leur bureau de poste), malgré le NON au TCE de 55 % de citoyens français (que diable ! Ces Français ne comprennent rien !), le processus de Bruxelles se poursuit: de juin 2001 à janvier 2007, **1 160 bureaux de plein exercice** (où l'usager peut effectuer toutes les opérations postales) ont été **supprimés**. 835 ont fermé ces 9 derniers mois (soit 3 par jour !). Par contre, **les agences postales à charge des communes** sont passées **de 2 868 à 3 000** et le nombre de **points-poste privés** (chez un commerçant) **de 0 à 1 000**. Dans le même temps, le statut de fonctionnaires d'Etat des facteurs et des agents de la Poste est détruit: de 1991 à 2004, le nombre de **postiers fonctionnaires est passé de 271 600 à 190 200** et le nombre de **contractuels de droit privé de 27 500 à 90 600**.<sup>3</sup>

Alors, la Poste, ça fonctionne mal ? Parce que les dysfonctionnements sont organisés pour mieux, ensuite, privatiser. Exemple : pourquoi faut-il poster une lettre de plus en plus tôt dans la journée ? Parce que les services «arrière» des bureaux ont été mutualisés depuis 3 ans. Sur 3 bureaux, deux ne font plus le premier tri mais envoient leur courrier au troisième. La Poste fait des économies d'heures de travail. Mais l'heure de levée doit être avancée car ce système engendre un échelon supplémentaire pour aller au centre de tri. Autre exemple : depuis 10 ans, des facteurs vont distribuer le courrier dans des entreprises et administrations de très bonne heure : il s'agit d'un contrat payant : un chef d'entreprise témoigne « *Notre bureau de poste a fermé il y a 2 ans. Nous y avons une boîte postale accessible dès 8H. J'ai été contraint de souscrire un contrat port et enlèvement à domicile pour recevoir mon courrier d'entreprise « plus tôt » que la distribution normale du facteur ; il m'en coûte 2 900 € par an, le coût de ce service spécifique devant être calculé en fonction de la « libre concurrence ».*

Alors, à quand l'extension des bureaux de poste dans les églises, les frais étant supportés par les ouailles ?

Non, Monsieur Blair, vous faussez la concurrence !

**Odile Mangeot**

<sup>1</sup> « le cachet de la poste faisant foi » de Jonathan Petre, *The Daily Telegraph*, Londres – paru dans *Courrier international* n°845 (janvier 2007)

<sup>2</sup> *Le Plan B* n°6-février 2007- Comment le PS a « réformé » les services publics

<sup>3</sup> *Informations ouvrières* n°778 -25 au 31.01.07

## Ils sont timbrés !

### Répression dans les services publics en Creuse

Nous venons d'apprendre qu'un facteur du bureau de poste de Royère-de-Vassivière (Creuse) vient d'être «dénoncé» par un «organisateur-analyste» auprès de la direction régionale de la Poste à Limoges. Qu'a-t-il donc fait de si grave ?

Dans le cadre de la réorganisation de la distribution du courrier à Royère-de-Vassivière, Faux-la-Montagne, Pontarion et Bourgneuf, le bureau de poste de Royère a eu, dernièrement, la visite d'un «organisateur-analyste» dont le but est «d'évaluer en temps la durée des tournées» et d'établir des statistiques afin « d'optimiser au maximum » les moyens matériels et humains de cette « nouvelle entreprise » qui ne veut pas dire son nom ! Ainsi un de ces «contrôleurs» accompagna un facteur lors d'une tournée pour effectuer un chronométrage, un contrôle de parcours ...

Tout imprégné d'un sens un peu trop aigu du service public, du lien social, de l'aide aux personnes isolées de nos campagnes, comme à l'accoutumée, il n'hésita pas à rendre service à des habitants ne se déplaçant que rarement: ici, ce fut un peu de tabac et le journal, ailleurs des médicaments rapportés de la pharmacie. Cette entraide et cette solidarité par l'intermédiaire du facteur existent dans nos campagnes depuis voilà bien longtemps. Mais, bien mal lui en prit de perpétuer cet **acte aussi audacieux qu'archaïque en ces temps de modernité entrepreneuriale !**

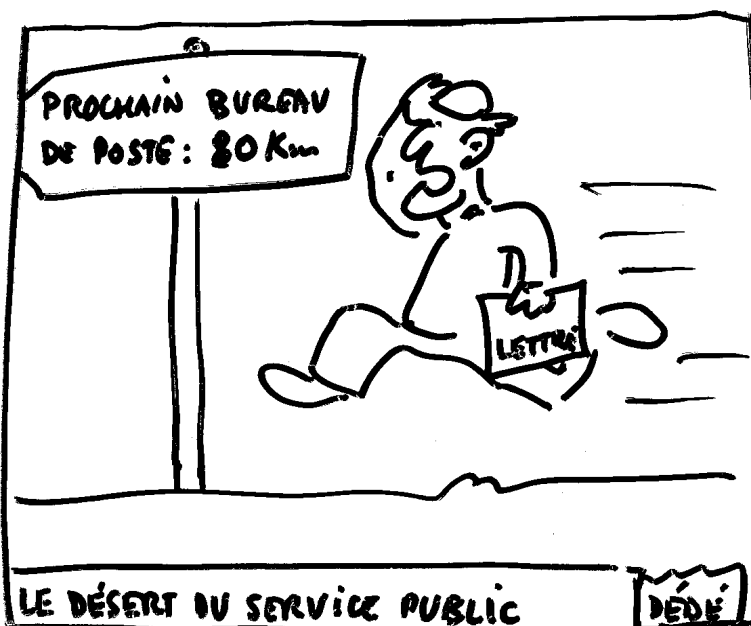
L'organisateur-analyste n'hésita pas un seul instant à appliquer le règlement postal, à savoir qu'il est interdit d'acheminer des objets non postaux. Après avoir parlé de non respect du règlement, de faute grave voire carrément de «travail au noir», le fonctionnaire aux ordres envoya un rapport «dénonciateur» à charge à la direction régionale. Celle-ci prit alors contact avec la direction départementale de Guéret qui avertit la directrice du bureau de poste de Bourgneuf dont dépend l'agent accusé. Elle convoqua alors l'agent qui dut subir un «interrogatoire» de plusieurs heures avec réponse par écrit ! Elle va décider de la suite à donner à cette «affaire», mais il semblerait que le passage devant une commission de discipline avec toutes les conséquences possibles soit ce qui serait retenu.

Rappelons tout de même qu'il n'y a pas si longtemps, un ouvrage en deux tomes, «Facteur en France» fut distribué à tous les facteurs. Cette publication faisait l'éloge à longueur de pages du «rôle social du facteur» ! Nous savions que la direction de la poste n'était pas à une contradiction près, mais, là, peut-être a-t-elle dépassé tout ce qui pouvait être imaginé naïvement.

#### Sources

Francis Laveix – habitant de Royère de Vassivière.

La lettre versatile (électronique) de Jimmy Gladiator – nouvelle série n°10 – 19 mars 2007.



Dans le dernier numéro (n°182 – Mars 2007) nous avons publié une analyse de François Chesnais intitulée : "La participation aux élections : le temps du bilan n'est-il pas venu ?" Dans le texte ci-dessous Gérard Deneux y répond et réagit aussi à des prises de position de certains membres du Collectif national du 29 mai.

## Ce qui est né le 29 mai doit-il mourir ?

Le 29 mai fut cette victoire inattendue, dans le **cadre institutionnel**, notamment de ceux qui avaient milité pour le NON au Traité Constitutionnel Européen. Malgré la formidable pression médiatique pour formater les esprits en faveur du OUI, ce vote négatif, dans le cadre d'un référendum plébiscite pour les partis institutionnels, a manifesté la preuve que le capitalisme libéralisé fait l'objet, particulièrement dans les couches populaires, d'un profond rejet. Est-ce dire pour autant qu'un projet de transformation sociale serait latent, potentiel, dans ce pays ? Qui peut raisonnablement prétendre, par ailleurs pour les opposer ou les conjuguer, que les luttes sociales qui se sont déroulées depuis 1995, soient porteuses de cette perspective ? Et que serait son contenu en terme de mesures favorisant l'émancipation ? Non, pour l'essentiel, nous en sommes encore à une phase défensive vis-à-vis des amputations subies du droit du travail, des protections sociales, des acquis sociaux. A aucun moment, la question du pouvoir, de la légitimité des salariés à diriger la société n'affleure. Qui plus est, les organisations dites d'extrême gauche ont comme intériorisé cette absence «d'utopie réaliste».

Ceux qui prônent sur le mode incantatoire le recours aux luttes, leur extension sous la forme de la grève générale, occultent le poids réel, bien que de plus en plus remis en cause, de la pensée dominante qui inculque qu'aucune alternative n'est possible et réduit, par conséquent, les capacités d'auto organisation et d'auto émancipation. Imputer aux seuls appareils syndicaux et politiques la responsabilité et la capacité de casser les luttes, c'est manifester un mépris inconscient des masses qui seraient naïves, soumises, incapables de briser le carcan qui les étouffe. C'est minimiser à la fois le travail d'explication que ceux qui prétendent être à l'avant-garde, doivent patiemment fournir et surtout, le passage obligé par la pratique sociale et politique nécessaire pour faire émerger dans les classes populaires, le désir irrefragable d'en finir avec ce régime, tout en étant porteur d'institutions nouvelles et d'un projet de société.

Le vote plébiscite en faveur du oui au référendum sur le TCE que recommandait le système pour accélérer la mise

sous tutelle «libérale» condamnait d'avance ceux qui prétendaient qu'une campagne d'explication, ô combien difficile, pouvait être comprise, reprise, discutée. Le cadre institutionnel, médiatique semblait suggérer que l'énergie dépensée en faveur du Non, l'était en pure perte. Et pourtant... Après ce vote négatif, ceux qui ne jurent que par les luttes ont affirmé que le mouvement des Collectifs allait s'épuiser puisqu'il avait atteint l'objectif qu'il s'était fixé. C'était omettre que le refus des politiques libérales toujours présent, l'émergence d'une frange militante décidée à poursuivre, sur la lancée, la construction d'un mouvement en rupture avec le PS, recherchant une alternative, tentaient de créer un espace politique autonome. Aujourd'hui, cette bataille idéologique semble a priori compromise quoiqu'à y regarder de plus près, des leçons peuvent en être tirées.

Certes, les forces politiques organisées (et en premier lieu, le PC) ont vite prétendu juguler le mouvement, s'en servir comme force de frappe instrumentalisée pour mieux disputer, sur l'échiquier électoral, des places au Parti socialiste. D'autres pensent encore que la voix royale, c'est l'entrisme au PS misant sur l'aile gauche de ce parti

bourgeois. Ce sont les mêmes et d'autres qui furent surpris de la qualité de l'huile de synthèse hollandaise, rabibochant tous les prétendants socialistes au pouvoir (quelles que soient leurs baronnies) dans le cadre du système.

Certes, l'appareil du PC, dans sa majorité, cherchait à se faire adouber par les Collectifs - qu'il n'est pas parvenu à contrôler - et ce, pour mieux négocier des strapontins électoraux avec le PS. D'autres petits appareils entretiennent des illusions de même nature.

En tout état de cause, dans le mouvement des Collectifs antilibéraux pour une candidature unitaire, les divisions survenues, le refus de la candidature Buffet, sa campagne électorale «solitaire», l'émergence de la candidature Bové, hors appareil, sont porteurs de lucidité sur les objectifs réels poursuivis par les appareils, y compris vis-à-vis de ceux qui siègent sans légitimité ou s'en retirent momentanément et assènent contre toute vraisemblance qu'il n'y aurait pas d'autre alternative possible sans rassemblement de toute la Gauche antilibérale, PC et LCR compris, et demain, peut-être, les dissidents d'un PS en difficulté...

**Il n'empêche**, les débats, le rassemblement de ces Collectifs, et même les divisions en leur sein, sont le **signe d'une appropriation politique** de la part de nombreux militants hors appareil ou en dissidence avec leur organisation. Les mesures d'urgence sociale débattues, les 125 propositions discutées, quand bien même fussent-elles inspirées par la Fondation Copernic et le PC, **ce socle** bien imparfait dans sa dimension subversive, traduisent néanmoins **l'émergence d'un processus de repolitisation important**, dépassant le cadre défensif et «économiste» des luttes.

Dans cette partition cacophonique, la candidature Bové, boudée par certaines petites organisations, par le PC et la LCR, et pourvu

**AH, JE ME SOUVIENS,  
LA DERNIERE FOIS  
QUE LA GAUCHE  
A ESSAYE...**



qu'elle puisse exister et obtenir un score significatif, pourrait faire bouger les lignes. **L'enjeu** c'est bien l'existence, la **structuration démocratique autonome**, la persistance d'un **espace politique** qui, bien qu'hétérogène, soit le lieu de résonance, **l'amplificateur des espérances populaires**.

Dans les circonstances actuelles de faible traduction politique du refus du capitalisme libéralisé, la « guerre de position », pour parler comme Gramsci, que nous devons mener, consiste non pas à se fourvoyer dans des campagnes législatives, voire municipales, mais d'établir une **nouvelle tranchée**, débarrassée des scories illusoire d'une Gauche plurielle radicalisée à faire renaître, une **tête de pont** contre les appareils politiques de la bourgeoisie y compris le PS, qui soit un point d'appui pour les luttes sociales à venir, y compris dans leurs formes les plus primitives ou subversives dans les quartiers populaires. C'est en ce sens, me semble-t-il, que nous devons démontrer notre utilité. Il convient de descendre de son cheval ou de sa tour d'ivoire pour regarder les fleurs pousser, malgré les mauvaises herbes qui les recouvrent. Passer de la phase défensive à la phase de mouvement s'en prenant à l'Etat de cette 5<sup>ème</sup> République qui, en symbiose avec l'Union européenne, mène cette politique de régression sociale désormais honnie par des franges de plus en plus grandes de travailleurs, nécessitera certainement d'emprunter encore un long chemin tortueux. Le mouvement en cours revêtira, avant d'être véritablement porteur d'une réelle espérance révolutionnaire, les défroques d'un passé keynésien révolu. Quant à tout miser sur la spontanéité du « mouvement social » (d'ailleurs de quoi parle-t-on quand on fait référence à cette notion ?) il me semble que c'est se bercer d'illusions ou invoquer sous une autre forme le mythe du grand soir. Ce dont les luttes sociales ont besoin, c'est dans leurs rangs ou les épaulant, de milliers de militants porteurs d'un projet d'émancipation de l'Humanité, en symbiose avec les aspirations populaires et avec le degré de combativité réelle de la grande majorité des travailleurs, afin que celle-ci se convainque, par elle-même, de sa légitimité à gouverner pour le plus grand nombre.

Ce qui est né le 29 mai ne s'éteindra pas, quand bien même la division et la dispersion l'emporteraient, tel Phénix il renaîtrait de ses cendres, sous d'autres formes, avec plus de lucidité. Le capitalisme financiarisé, et la précarisation du salariat qu'il suscite, provoque lui-même sa propre contradiction.

**Gérard Deneux** le 10.03.2007

## Le dernier ouvrage de Tom Thomas : **Propriété et Possession, Aliénation et Liberté, selon K. Marx.**

Quand Proudhon a publié son ouvrage *“Qu'est-ce que la Propriété ?”*, Marx rétorquait en 1865 que *“la question était trop mal posée pour qu'on y pût répondre correctement”*. Qu'est donc la propriété selon Marx ? C'est à cette réflexion, dans le prolongement de celle de l'illustre barbu tout en la précisant par endroits, que s'adonne l'auteur du livre dont le titre constitue le chapeau de cette brève présentation, et pour qui *“Proudhon recherchait quelque chose qui n'existe pas. La propriété n'existe pas Il n'existe concrètement que différents types historiques de propriété”* (introduction).

La propriété en général est un concept anthropologique qui permet de distinguer le genre humain en général des autres espèces animales. Si on analyse les faits avant les idées, on aboutit au constat que la propriété est dans l'activité humaine un comportement d'appropriation, avant d'être un droit, des conditions et des moyens de leur vie que les hommes ont produits, entrant en leur possession et qu'ils sont en mesure de maîtriser. Cette notion de possession a son envers: la déposssession qui n'est autre que la perte de cette maîtrise aboutissant à l'émergence de la propriété bourgeoise que la bourgeoisie appréhende comme un droit: elle n'en a la perception que juridique. Les producteurs des conditions organiques qui leur permettent de construire leur vie se trouvent dès lors désappropriés de ces mêmes conditions par des forces extérieures (le marché, l'argent, le capital). Ils en sont dessaisis, contribuant d'ailleurs eux-mêmes à ce dessaisissement, dominés qu'ils sont par elles, lequel, selon l'auteur, est *“transfert à l'extérieur des individus agissant, produisant, d'une puissance qu'ils créent eux-mêmes, qui leur devient non seulement extérieure, mais étrangère..., hostile et oppressante, déshumanisante. Cette déposssession-extériorisation est nommée aliénation”* (p.16).

Il s'en suit qu'on ne peut de fait dissocier l'aliénation de la propriété bourgeoise. Et que donc abolir l'une c'est abolir l'autre. Considérant, à la suite de Marx, l'aliénation comme l'essence des individus de la classe bourgeoise, l'auteur est amené à replacer la liberté au cœur du procès révolutionnaire qui est vu du coup comme la seule activité possible de cette liberté comprise comme exercice d'une activité choisie, indépendante de toute contrainte naturelle ou sociale extérieure à l'individu.

Une autre précision, prenant à rebours l'idéologie dominante, s'adresse au capital. Faisant la distinction entre capital-fonction et capital-financier, même si cependant *“le développement du capital financier n'est pas indépendant de celui du capital en fonction, même s'il s'en autonomise”* (p.39), l'auteur démontre que le capital financier n'est qu'une forme superficielle de la propriété capitaliste, contrairement à ce que prétend *“le communisme vulgaire”*, dont l'URSS stalinienne fut sans doute l'expression la plus significative.

Ce qui, au terme de son ouvrage, conduit T.Thomas à prendre nettement position vis à vis des tentatives de réformer le capitalisme: *“La voie qui, aujourd'hui, sous l'appellation d'anti-libéralisme cherche à rameuter les prolétaires dans le soutien à un capitalisme soi-disant réformé et équitable, débarrassé des “excès” du capital financier”* n'est que le *“vieux discours du socialisme vulgaire: haro sur la finance cosmopolite (mondialisée), étatismisme renforcé, protectionnisme, nationalisme plus ou moins exacerbé...”* (p.189). La voie opposée, la seule viable passe par la liberté des prolétaires dont la manifestation nécessaire en est l'action pour s'organiser en classe contre la bourgeoisie pour la renverser. Cette liberté est leur principale *“puissance contre la nécessité capitaliste”*. Au communisme vulgaire de la “gauche de la gauche” - l'auteur exclut de fait toute référence au PS *“qui a abandonné toute idée socialiste, même la plus vulgaire qui soit”* - il faut opposer *“la voie révolutionnaire marxiste vers l'abolition du travail aliéné et, partant, de la propriété bourgeoise”*. (p.109)

Dans cet ouvrage il y a matière à faire grincer des dents, mais aussi de quoi nourrir la réflexion.

On peut se procurer le livre aux Editions “Contradictions”, en librairie, ou encore chez l'auteur: Tom Thomas, 2, rue Ponscarne, 75013 Paris. Prix: 10 euros.

# Stop au G8 : appel pour une action syndicale à l'échelle mondiale !

**En juin 2007, le G8 se réunit en Allemagne à Heiligendamm, près de Rostock, nous publions ci-dessous un appel international lancé par des syndicalistes allemands qui se mobilisent pour y participer et qui posent les enjeux d'une action commune des travailleurs et leur organisation à l'échelle internationale. A relayer .**

En tant que syndicalistes de nombreux pays nous participons à la mobilisation d'opposition contre le sommet du G8 en 2007 à Heiligendamm. Mieux que nulle autre institution internationale ces sommets annuels symbolisent la domination mondiale néolibérale.

Ces sommets économiques planétaires servent à la coordination et à la répartition du pouvoir. Ils contribuent ainsi à la stabilisation de l'ordre économique mondial avec toutes ses conséquences de plus en plus désastreuses pour la majorité des gens. Dans ce contexte, une élite minoritaire s'approprie les richesses que des millions de gens produisent.

Nous appuyons les protestations contre les stratégies impériales de domination et les guerres, contre une exploitation prédatrice de la nature et le changement climatique de plus en plus menaçants. Contrairement à ses promesses le capitalisme mondialisé pousse l'humanité vers une crise qui menace son existence. Sans paix et sans réponse à la catastrophe climatique menaçante tout sera réduit à néant.

La mondialisation des marchés du Capital et du Travail a mis les travailleurs et les travailleuses en concurrence les uns contre les autres à l'échelle mondiale. Sans scrupules, les salarié-e-s de différents pays, branches ou sites de production sont opposés les uns aux autres – dans une course au dumping en matière d'emplois, de conditions du travail, de salaires et de dignité humaine. En tant que syndicalistes nous demandons donc:

- Le noyau essentiel des normes en matière de conditions de travail relève des droits humains et elles doivent être imposées en tant que standards minimaux. Dans ce domaine doivent être inscrits le droit à la construction de syndicats et à la conduite de négociations collectives, l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et l'interdiction générale des discriminations

dans l'activité professionnelle. Les infractions doivent être rendues publiques et lourdement sanctionnées.

- **Durée du travail maximal:** La redistribution du travail est le remède décisif contre un chômage de 200 millions de chômeurs et 1,4 milliard de *working poor* à travers le monde. Les gains de productivité doivent servir au progrès social grâce aux réductions du temps de travail: la semaine de 30 heures est l'objectif, la semaine de 40 heures doit devenir une durée maximale du travail sur le plan mondial.

- Le principe d'un salaire minimum qui existe déjà dans quelques pays, même si c'est de manière insatisfaisante aujourd'hui, doit devenir une règle minimale mondiale. A hauteur de 60% du salaire moyen national respectif ce minimum doit être imposé à l'échelle globale.

- Des systèmes de sécurité sociale et de prévoyance doivent être construits ou protégés contre la privatisation et le tout-au-marché. La santé, l'éducation, la sécurité publique et les bases naturelles de la vie ne doivent pas être soumis à la marchandisation.

- Des droits de protection et de participation au niveau des entreprises doivent être réglés par la loi pour garantir aux travailleurs et travailleuses une protection élémentaire contre l'arbitraire patronal.

Le rapport des forces entre le Capital et le Travail s'est drastiquement dégradé en faveur du Capital dans le cadre de la mondialisation. Les marchés financiers globaux et les entreprises transnationales agissant par-dessus les frontières disposent dans cette situation d'un potentiel gigantesque de pression et de chantage contre les Etats nationaux (en matière notamment de dumping fiscal et environnemental et de dérégulation du marché du travail) et contre les syndicats agissant dans des cadres étatiques nationaux.

Il faut sortir de cette défensive historique en marquant de près le capital, en surmontant les barrières linguistiques et la méconnaissance mutuelle qui nous divisent, en reconnaissant nos intérêts communs, en travaillant par-dessus les frontières à tous les niveaux syndicaux et en nous rassemblant pour protester et résister, comme lors de la manifestation contre la directive Bolkestein, des grèves internationales des dockers et des marins et comme maintenant en juin 2007 contre le sommet économique mondial à Heiligendamm.

Nous savons que nous nous trouvons seulement au début de ce chemin. Mais nous savons aussi que c'est seulement en surmontant la concurrence entre-nous et avec des syndicats capables d'agir à l'échelle globale que nous pourrions contrer efficacement le Capital agissant de manière globalisée.

## Signataires

Detlef Baade, conseiller d'entreprise/ Représentation Schweb/K-Sbv, Hamburg – Hagen Battran, président de district du GEW, Freiburg – Gerd Buddin, vice président du syndicat de ver.di, district de Berlin – Patrick von Brandt, secrétaire régional de jeunesse de ver.di de la région Niedersachsen-Bremen – Jeanine Geißler, chargée d'éducation de la jeunesse de ver.di, Hannover – Werner Dreibus, représentant de l'IG Metall, Offenbach – Roland Hamm, premier représentant IG Metall, Aalen – Ralf Krämer, secrétaire de ver.di, Berlin – Walter Mayer, secrétaire syndical d'IG Metall retraité, Berlin – Bernd Riexinger, gérant exécutif de district de ver.di, Stuttgart – Werner Sauerborn, secrétaire de ver.di, Stuttgart – Heidi Scharf, première représentante d'IG Metall, Schwäbisch-Hall – Michael Schlecht, secrétaire de ver.di, Berlin – Berno Schuckart, représentation des membres, ver.di Hamburg – Sibylle Stamm, présidente de région de ver.di, Baden-Württemberg – Roland Tremper, gérant exécutif de district de ver.di, Berlin, et beaucoup d'autres...

## Contacts :

**Dirk Spöri :** spoeri@gmx.net

**Werner Sauerborn :** werner.sauerborn@t-online.de

Le Comité pour un Courant Intersyndical Lutte de Classe Antibureaucratique (CILCA), qui regroupe des militants de différents secteurs professionnels, de différentes organisations syndicales (CGT, FSU, SUD, FSE, UNEF...) et de différentes sensibilités, s'est adressé aux adhérents de la FSU qui tenait son congrès à Marseille du 29 janvier au 2 février 2007.

Si nous publions ci-dessous de larges extraits de cette adresse aux adhérents, c'est qu'elle met clairement en évidence le bilan désastreux du syndicalisme FSU de ces dernières années. (Il y aurait aussi beaucoup à dire sur le bilan des autres "grandes" organisations syndicales !)

Le CILCA refuse le syndicalisme d'accompagnement des régressions qui s'est progressivement imposé, et fait des propositions, dans lesquelles il considère comme décisif le combat dans les appareils en vue de "constituer une centrale syndicale unique regroupant tous les travailleurs sur la base des principes de lutte de classe".

Cette stratégie mériterait débat : si elle offrait plus qu'une autre les moyens de sortir de la désespérante situation actuelle, ça se verrait !

Pourquoi, alors que le mécontentement est grand, les enseignants s'en tiennent, pour l'instant, à organiser quelques boycott de bacs blancs ? Il y a bien eu, certes, quelques occupations d'établissements. Mais, dans l'ensemble, on a l'impression que la tactique d'étouffement des luttes mise en œuvre par les directions syndicales n'est pas perçue comme telle. Pourquoi celles et ceux qui se battent à la base pour défendre le service public et leur statuts semblent-ils attendre l'autorisation des appareils syndicaux pour s'organiser en coordinations ?(!) Pourquoi hésitent-ils à donner des perspectives à l'action de boycott des examens blancs en l'élargissant, par exemple, à un blocage de toutes les procédures de sélection-orientation ? Il y aurait pourtant là un moyen de menacer le système qui, s'il peut subir sans grand dommage un arrêt temporaire du rôle d'éducateur-formateur des enseignants, ne peut pas se passer aussi facilement de ces derniers pour effectuer la sélection et le tri social.

Le texte ci-dessous ne répond évidemment pas à toutes ces interrogations qu'inspirent les luttes de ces dernières semaines à l'Education Nationale. Le CILCA ne l'a pas écrit pour cela : il ne cherchait à toucher il y quelques mois que les adhérents de la FSU dans la phase de préparation du congrès de janvier-février.

# Adresse aux adhérents de la FSU

(pour la préparation du V<sup>e</sup> congrès)

**Pour un syndicalisme de lutte de classe !**

**Pour une lutte unitaire centralisée de tous les travailleurs du public et du privé  
pour vaincre le gouvernement et le patronat !**

**Pour la solidarité internationale des travailleurs contre l'impérialisme !**

**Camarades de la FSU,**

***Votre fédération joue un rôle important dans le déroulement de la bataille de classe dans notre pays*** car les secteurs de la fonction publique et de l'enseignement constituent un enjeu et un terrain d'affrontements essentiel entre les grands intérêts financiers qui dirigent l'économie pour leur propre profit maximum et la très grande majorité des travailleurs manuels et intellectuels, de la jeunesse et de la plus grande partie de la population.

***Dans la dernière période, vous avez participé avec combativité à un certain nombre de luttes qui ont compté dans la vie politique et syndicale*** : contre le projet de loi Fillon et pour la défense du système des retraites par

répartition en 2003, contre le projet de TCE en 2005, contre le CPE et le CNE en 2006...

Or, malgré le caractère massif et



parfois impressionnant de ces mouvements auxquels vous avez participé en consentant des sacrifices personnels et financiers conséquents, et en dépit de succès limités qui ont pu être obtenus (comme la victoire du Non au référendum du 29 mai 2005 et le retrait du CPE au printemps dernier), ***ce sont les reculs qui l'emportent et les mauvais coups continuent à pleuvoir contre l'ensemble des travailleurs*** :

- Les licenciements, les privatisations, les délocalisations continuent à se dérouler dans le secteur privé, engendrant un chômage et une précarisation galopants ;
- Le pouvoir d'achat continue à stagner pour la plupart et à baisser pour beaucoup ;
- Le recul de la protection sociale se

poursuit à grands pas : réforme Fillon des retraites de la Fonction publique (parallèle à la réforme Balladur de 1993 pour le privé), contre-réforme Douste-Blazy de l'assurance-maladie, médicaments déremboursés, etc.

- Le démantèlement du service public, des statuts et notamment de l'Éducation nationale : imposition d'une logique de plus en plus comptable de gestion (LOLF), décentralisation des personnels TOS, précarisation croissante, mise en cause du statut des enseignants (création d'un corps d'EVS sous-payés dans le primaire, mise en place d'un corps d'« enseignants-référents » hors statut dans les collèges, attaque contre les décrets de 1950 pour les professeurs certifiés et agrégés), fonds publics de plus en plus importants pour les écoles privées, etc. ;

- La dégradation des diplômes et des concours et la mise en cause de leur caractère national, donc de leur valeur sur le marché du travail : loi Fillon sur l'école, loi de prétendue « harmonisation » européenne dite LMD (Licence-Master-Doctorat) dans les Universités...

## Non aux «concertations» et au «dialogue social» avec le gouvernement !

Dans une telle situation, camarades de la FSU, il nous semble qu'il est plus que temps de **tirer le bilan de la stratégie d'émission des luttes, de division et de participation à toutes les instances de pseudo-concertation** que les gouvernements successifs ont su créer pour désamorcer le mécontentement qui montait contre les conséquences désastreuses de leur politique concernant la Fonction publique et en particulier de l'Éducation, de l'enseignement et de la recherche. Au nom du «dialogue social», on a vu en effet dans la dernière période différents dirigeants de la FSU :

- accepter de siéger dans des commissions de réforme de la Fonction Publique ;
- se faire les artisans zélés de l'application de la réforme LMD, dont la direction du SNESup a le front de revendiquer « une meilleure lisibilité » (cf. la « Lettre flash » du SNESup du 26 octobre dernier) ;

- participer, en plein déroulement du mouvement anti-CPE, à la convention Éducation de l'UMP, comme c'est le cas de Gérard Aschieri !

Comme les dirigeants des confédérations, ceux de la FSU justifient toujours par un souci d'efficacité cette politique de participation à toutes les concertations organisées par le gouvernement pour associer les organisations syndicales à la mise en place des mesures de régression sociale. Il faudrait «utiliser toutes les occasions de débat», ne pas «pratiquer la politique de la chaise vide», «peser sur le débat pour faire valoir nos solutions», etc.

Mais le problème, c'est qu'au bout de toutes ces concertations et autres «diagnostics partagés», il y a eu :

- La loi Fillon sur les retraites en 2003, qui s'appuyait sur les travaux du «Conseil d'Orientation des Retraites» auquel participaient les directions syndicales ;

- La contre-réforme Douste-Blazy de l'assurance-maladie, concrétisant les propositions du «Haut conseil de l'assurance-maladie», dont les directions syndicales étaient parties prenantes ;

- La réforme Fillon sur l'école en 2005, née du prétendu «grand débat» dont les directions fédérales se sont fait complices.

## Non à la tactique des «journées d'action» dispersées, pour les méthodes de la lutte de



## classe !

Or alors même qu'en 2003, 2005 et 2006, on a assisté à de puissantes mobilisations qui ont parfois atteint une ampleur rarement égalée dans les dernières décennies, **les directions de la FSU et des principales organisations syndicales ont fait obstacle par tous les moyens à la généralisation de la grève et à sa centralisation pour vaincre le gouvernement**. C'est ainsi qu'au nom de la stratégie des « temps forts » et des « journées d'action » émietées et espacées dans le temps, elles ont conduit :

- à l'épuisement du puissant mouvement de grèves et de manifestation de mai-juin 2003 contre la loi sur les retraites, avec le refus de la FSU et des confédérations d'appeler à la grève générale interprofessionnelle alors que l'état de la mobilisation la rendait possible ;

- à l'isolement de la puissante protestation des lycéens contre la loi Fillon sur l'école en 2005, malgré la grande manifestation du 10 mars qui avait prouvé la volonté des travailleurs d'en découdre avec le gouvernement ;

- à sauver le gouvernement Villepin au printemps dernier, en refusant d'appeler à la grève jusqu'au retrait de toute la LEC et du CNE, en espaçant les journées d'action tout au long du mois de mars (7, 16, 18, 28), enfin en s'en remettant à Chirac, à Sarkozy, puis aux parlementaires pour abroger la loi que le premier avait promulguée, alors même qu'il y avait eu 3 millions de personnes dans la rue les 28 mars et 4 avril !

## Pour le regroupement des militants syndicaux lutte de classe !

Face à cette politique de la direction fédérale, **le CILCA se propose de rassembler les militants lutte de classe au-delà de leurs diverses sensibilités, dans l'objectif commun de reconstruire le syndicalisme de lutte de classe** et de combattre ensemble contre les directions syndicales qui s'enfoncent chaque jour davantage dans la collaboration de classe. (...)

**Déclaration du Comité pour un Courant Intersyn-**

# Rencontres et lectures à contre courant

## Footmania – critique d'un phénomène totalitaire

Dans les coulisses du spectacle mondialisé du football, véritable poule aux œufs d'or des capitalistes, s'enrichir est le premier mobile des multiples structures du business international associés à la FIFA. La dernière coupe du monde, diffusée à haute dose afin de faire participer et sombrer complètement le plus grand nombre d'« enfants du football », déjà « enfants de la télé », a pris des allures de ruée sauvage vers l'or. « *Dans le milieu du foot business, véritable multinationale à l'avant-garde du capitalisme sauvage, il n'y a qu'un seul héros : Midas, le héros souterrain du foot-fric-frac* »

Préfacé par Jean-Marie Brohm, « **Footmania – critique d'un phénomène totalitaire** » est rédigé par Fabien Ollier, enseignant en éducation physique, très impliqué dans la critique du sport ; il a animé la revue « X-Alta » et dirige actuellement la revue semestrielle « *Mortibus - Critiques du capitalisme incarné* »

« **Footmania – critique d'un phénomène totalitaire** » 10 euros 144 pages – ISBN 2-915129-18-5 est publié aux Editions Homnisphères, 21 rue Mademoiselle 75015 PARIS Tél 01 46 63 66 57 [www.homnispheres.com](http://www.homnispheres.com)

## Les LIP, l'imagination au pouvoir

« **Les LIP, l'imagination au pouvoir** », film de Christian Rouaud, donne à voir et à entendre les hommes et les femmes qui ont mené la grève ouvrière la plus emblématique de l'après 68, celle des usines horlogères LIP à Besançon. Un mouvement de lutte incroyable qui a duré plusieurs années, mobilisé des foules entières en France et en Europe, multiplié les actions illégales sans céder à la tentation de la violence, porté la démocratie directe et l'imagination à incandescence. Le film retrace cette épopée, à travers des récits entrecroisés, des portraits, des archives. Une histoire collective pour essayer de comprendre comment le combat des LIP porta l'espoir et les rêves de toute une génération. Pour ceux qui ont vécu les années LIP, ces retrouvailles éveillent des souvenirs chaleureux. Pour ceux qui n'étaient pas nés, c'est l'occasion de découvrir cette lutte, au travers de laquelle se posent bien des enjeux de notre avenir immédiat. Pour Charles Piaget, un des animateurs de cette lutte, « *parmi les nombreux films sur Lip, c'est le seul qui essaie de montrer ce que c'est que de vivre ensemble, de lutter ensemble; Rouaud a essayé de s'en tenir à cet aspect.* » En consultant le site <http://lipfilm.com> vous serez informé des sorties du film dans chaque ville avec débat.

## Oui, nous avons hébergé un terroriste de trois ans

Le 30 novembre 2004, Jean-Marc RA YNAUD et Thyde ROSELL, fondateurs de l'école libertaire Bonaventure à Oléron, voient surgir à leur domicile au petit matin une horde de policiers de la brigade anti-terroriste qui les emmènent au commissariat de Rochefort (voir ACC n° 161 Janvier 2005). Leur crime? Avoir hébergé et scolarisé durant trois ans un «bout d' chou» dont les parents étaient suspectés d'appartenance à l'ETA. Après quatre jours d'une garde à vue «musclée» et deux malaises cardiaques pour J.Marc, ils seront libérés sans poursuite, et bien sûr sans excuses ni restitution des matériels emportés.

C'est cette mésaventure qu'ils relatent dans ce livre qui compte aussi divers témoignages, en prévenant toute personne qui hébergerait ou protégerait un enfant de sans pa-

piers de ce qui peut leur arriver. On ne peut s'empêcher de relever l'impertinence dont ils firent preuve, ayant eu vent de cette possible visite, dans le mot affiché sur la porte à l'attention des sbires de l'Etat: « *A vous qui arrêtez déjà ceux qui hébergeaient des enfants juifs lors de la Seconde Guerre Mondiale...* » Et de se dire que le mouvement est bien parti avec l'enlèvement des gosses de sans papiers dans les écoles... Vraiment l'Histoire bégaie...

« **Oui, nous avons hébergé un terroriste de trois ans** » est paru aux Editions Libertaires, 35 allée de l'Angle, Chaucre 17190 ST GEORGES D'OLERON Tél. 05.46.76.73.10 10 Prix: 12 euros plus 10% de frais de port.

## Gabrielle ou la révolution relative

Dans cette fiction l'auteur, David Vial, nous trace un de «nos futurs» possibles. Un futur où les «*logiques schizophrènes de la mondialisation actuelle ont donné toute satisfaction à un pouvoir absurde et coercitif* ». A se demander si les prémices d'un tel futur ne se dessinent pas déjà ici ou là!

## Non

« *Construire des prisons pour enrayer la délinquance, c'est comme construire des cimetières pour enrayer l'épidémie* ». C'est le sous-titre de l'ouvrage de Rolland Renault qui connaît bien le milieu carcéral pour y avoir enseigné pendant plusieurs décennies. Dans ce livre il donne la parole à une trentaine de prisonniers dont le vécu particulier est cependant le même pour tous, marqué par un enfermement visant à humilier et à détruire les prisonniers et leurs familles. Rien d'étonnant alors que l'auteur en arrive à prôner l'abolition de la prison.

Ces deux livres (« **Gabriel ou la révolution active** » et « **Non** », au prix respectif de 10 et 12 euros sont disponibles aux Editions Libertaires (voir coordonnées ci-dessus).

## Chômeurs, qu'attendez-vous pour disparaître ?

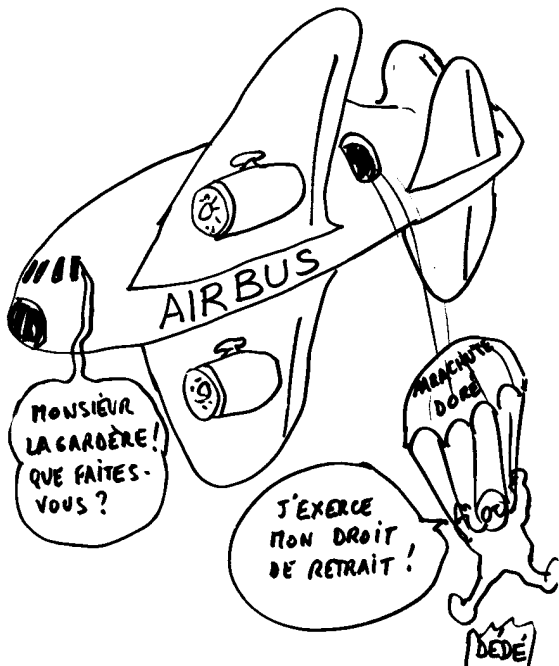
Il s'agit d'un recueil de textes écrit par des chômeurs(SES), des employé(e)s de l'ANPE, des sociologues, des syndicalistes, des militants d'associations de chômeurs. On y parle de la pression exercée sur les chômeurs, de la manipulation des statistiques du chômage, du «traitement» du chômage par l'ANPE, de la situation de plus en plus intenable des agents de ladite Agence (qui étaient en grève le 29 mars).

C'est un livre de colère, de révolte, d'espoir aussi (enfin, un peu) qui essaie de dire les choses «différemment» (c'est-à-dire qu'on est loin, très loin, des discours pontifiants et souvent réducteurs, des analystes «professionnels» de la question du chômage, faites par des gens dont l'expérience en la matière est assez aléatoire.

Ce sont des faits, des témoignages, mais aussi des réflexions de fond, par celles et ceux qui vivent le chômage «de l'intérieur» ou qui y sont confrontés quotidiennement au sein de l'ANPE. Contrairement à ce que le sujet pourrait laisser à penser, ce n'est pas un livre triste. L'humour y est perpétuellement présent. 256 pages de réalité brute, agrémentées de quelques morceaux de fiction, à lire avant que certaines fictions ne deviennent réalité. On peut l'acheter, l'offrir ou participer à sa diffusion militante. (voir le site <http://www.apreslalune.com>). « **Chômeurs, qu'attendez-vous pour disparaître ?** » (256 pages, 17 euros) est paru aux éditions *Après la Lune*. (Distribution Belles Lettres).

## La sécurisation du parcours professionnel :

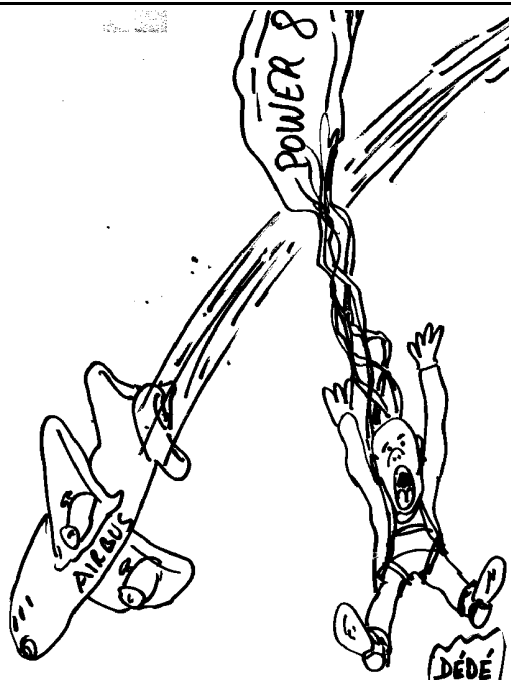
### Article 11 : Parachute doré pour les décideurs



## Chapitre VI



### Article 12 : Chute en torche pour les autres



#### COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / G. DENEUX / J. FORTCHANTRE / O. MANGEOT  
M. MANSOUR / B. MARION / B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

## BULLETIN D'ABONNEMENT

\* \* \*

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE . . . . . 10 Euros  
 de SOUTIEN . . . . . Euros  
 Faibles ressources (selon possibilités) . . .

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CPPAP  
n° 0208 G 87630

Dispensé de timbrage

Mulhouse-CTC

**A CONTRE COURANT**  
(service abonnements)  
BP 2123  
68060 MULHOUSE cedex

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 11/04/2007

## Sommaire

- Page 1 ..... Edito : Allons enfants de la Patrie.i.e  
Page 2 à 5 ..... La novlangue du néolibéralisme (9) : Société civile  
Page 6 et 7 ..... Les assistés du patronat et leurs victimes  
Page 7 ..... Edito AL : Vos gueules !  
Page 8 et 9 ..... Y a que la foi qui sauve ! (la Poste !)  
Page 9 ..... Ils sont timbrés ! (La Poste, encore)  
Page 10 et 11 .... Ce qui est né le 29 mai doit-il mourir ?  
Page 11 ..... Propriété et possession, Aliénation et Liberté  
Page 12 .... Stop au G8 : appel pour une action syndicale  
Page 13 et 14 ..... Adresse aux adhérents de la FSU  
Page 15 ..... Rencontres et Lectures  
Page 16 ..... Dédé illustre le code Parisot du travail

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)  
et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>  
Courriel : [courrier@acontrecourant.org](mailto:courrier@acontrecourant.org)

Impression et Direction de publication :

**JEAN FORTCHANTRE** 1 rue Victor Hugo  
68100 BETTANCOURT-LA-FERREE